



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1391

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1391**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

1°) - Le contexte

Par délibération en date du 29 mars 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention publique d'aménagement (CPA) avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet de programme des équipements publics (PEP) ainsi que le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Duchère à Lyon 9°.

Le PEP a été approuvé définitivement par délibération du 19 septembre 2005 pour un montant de 55 M€ HT pour les infrastructures secondaires de la Communauté urbaine de Lyon. Il prévoit une participation forfaitaire de la Communauté urbaine d'un montant de 15,384 M€ HT, soit 18,4 M€ TTC, à la réalisation des équipements publics suivants :

- la place centrale,
- les voiries (axe est-ouest, boulevard du Plateau prolongé),
- les bassins d'assainissement.

La place centrale a été réalisée au cours de l'année 2012, remise aux services gestionnaires de la Communauté urbaine et ouverte au public. Elle a fait l'objet d'une participation forfaitaire d'un montant de 1 600 000 € en 2013.

En 2014, l'ensemble des voiries de la phase 1 de la ZAC a été livré et remis à la Communauté urbaine, à savoir :

- les voiries du Plateau Nord (rues Victor Schœlcher, Mouloudji, Édith Piaf, Arthur Rimbaud et Victor Muhlstein),
- l'avenue Rosa Parks,
- le parvis de la halle d'athlétisme Stéphane Diagana,
- les voiries du Plateau Centre (avenue du Plateau, rue de Jéricho).

Ces voiries ont fait l'objet d'une participation forfaitaire d'un montant de 4 211 000 €.

À ce jour, une nouvelle centralité a vu le jour autour de la place centrale Abbé Pierre, point de convergence des axes structurants nord-sud (avenue du Plateau) et est-ouest (avenue Rosa Parks). D'ici la fin de la concession d'aménagement en 2017, il reste à poursuivre l'aménagement du Plateau Sud, sur l'emplacement de l'actuelle "barre 230" à démolir.

2°) - Les ouvrages objet de la participation

Un des objectifs principaux du projet urbain, de désenclaver le quartier en l'ouvrant vers l'ouest, s'est concrétisé par la structuration du nouveau quartier autour de 2 axes principaux, l'axe nord-sud (avenue du Plateau) et l'axe est-ouest (avenue Rosa Parks). En se croisant, ces axes constituent la nouvelle centralité autour d'un espace public majeur, la place Abbé Pierre, accueillant les principaux équipements publics, commerces et services aux habitants.

En 2014, ce sont les voiries du Plateau Nord et Centre qui ont été livrées et remises aux services gestionnaires.

Le coût global de ces aménagements réalisés par l'aménageur s'élève à 13 571 448 € TTC (études, honoraires et travaux). L'emprise foncière est cédée à la Métropole à titre gratuit.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des espaces verts et de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur et remis gratuitement à la Ville de Lyon.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la CPA et au PEP approuvés, l'aménageur sollicite aujourd'hui, la participation forfaitaire complémentaire de la Métropole, affectée à la remise à titre onéreux pour la réalisation de ces équipements publics, dont le versement est prévu sur l'année 2016. Ce montant, conformément à la répartition de la participation, s'élève pour l'année 2016 à 8 420 000 € TTC.

3°) - Le montage financier

a) - Répartition de la participation forfaitaire au rachat des équipements publics

Le montant total de la participation forfaitaire de la Métropole au rachat des équipements publics de la ZAC de La Duchère à Lyon 9° relevant de sa compétence s'élève à 18,4 M€ TTC. Le montant total des équipements rachetés à ce jour s'élève à 6 157 840 € TTC, répartis comme suit :

- 346 840 € TTC pour le rachat des silos enterrés, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 28 juin 2010,
- 1 600 000 € TTC pour le rachat de la place Abbé Pierre, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 26 septembre 2013,
- 4 211 000 € TTC pour le rachat des voiries du Plateau Nord et Centre, approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon.

b) - Autorisation de programme restant à voter

La somme restante sur le montant global de 18,4 M€ TTC, soit 12 241 267 € TTC, sera versée de façon échelonnée sur 2016 et 2017, date d'achèvement de la concession d'aménagement à la SERL.

Il est proposé d'affecter forfaitairement 8 420 000 € TTC au rachat des voiries du Plateau Nord et Centre et de l'avenue Rosa Parks pour l'année 2016.

Il restera 3 821 267 € TTC à financer pour le rachat de ces voiries en 2017.

c) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Il est proposé au Conseil de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 8 420 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P17O0846 - Lyon GPV Duchère aménagement du Plateau au titre de l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation affectée à la remise à titre onéreux de voiries pour l'année 2016 dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, d'un montant de 8 420 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 8 420 000 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2016 sur l'opération n° 0P17O0846.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 17 699 981 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.